

# E 4709

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 4 septembre 2009

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 4 septembre 2009

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC28/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)**





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 28 août 2009 (31.08)  
(OR. en)**

**12730/09**

**FIN 297**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: Pour le Secrétaire général de la Commission européenne,  
Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur

Date de réception: 26 août 2009

Destinataire: Monsieur Fredrik REINFELDT, Président du Conseil de l'Union  
européenne

---

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC28/2009 à l'intérieur de la  
section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC28/2009.

p.j.: DEC28/2009



# COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 24/08/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009  
SECTION III - COMMISSION TITRES 01, 14

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC28/2009

### DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

---

EN EUROS

#### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 0104 Opérations et instruments financiers

ARTICLE - 01 04 04 Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme  
«Innovation et esprit d'entreprise»

CP - 14 000 000

#### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 14 04 Politique douanière

ARTICLE - 14 04 02 Douane 2013

CP 9 000 000

**AU CHAPITRE** - 14 05 Politique fiscale

ARTICLE - 14 05 02 Informatisation des accises (EMCS)

CP 2 000 000

ARTICLE - 14 05 03 Fiscalis 2013

CP 3 000 000

## I. RENFORCEMENT

### I.A

#### a) Intitulé de la ligne

**14 04 02 – Douane 2013**

#### b) Données chiffrées à la date du 05/08/2009

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	18 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	18 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	17 407 241
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>592 759</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>9 592 759</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>9 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	50,00%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 05/08/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

#### d) Justification détaillée du renforcement

Le nouveau programme Douane 2013 a démarré en 2008. Dans le cadre de ce nouveau programme, l'exécution des principaux contrats et les livraisons sont comparativement plus rapides que dans le programme antérieur Douane 2007:

- En 2008, la Commission a atteint un taux d'exécution de 100 % des crédits d'engagement. Une exécution intégrale est escomptée pour la fin de 2009.
- En 2008, les contrats ont été signés plus tôt et pour une période plus courte que prévu initialement, ce qui permet également d'anticiper les besoins en paiements.
- En raison de la crise financière, la Commission a fourni un effort supplémentaire pour réduire la période d'acceptation des principaux éléments livrables et les délais de paiement au strict minimum, ce qui devrait contribuer à la relance économique grâce à la mise à disposition des ressources financières dès que possible.
- Dans ses prévisions initiales, la Commission a adopté une approche prudente fondée sur l'expérience acquise. Sur la base des nouveaux développements, elle estime actuellement la pénurie de crédits de paiement à 9 millions d'EUR au total. Les crédits serviront principalement pour les contrats suivants:

- Gestion des services informatiques (ITSM) pour les systèmes informatiques;
- Spécification, développement, maintenance et soutien de systèmes informatiques douaniers se rapportant à des projets informatiques (CUST/DEV);
- Services de réseau étendu pour le CCN/CSI (réseau commun des communications/interface commune des systèmes);
- Développement, soutien, fonctionnement, maintenance et gestion de l'infrastructure CCN/CSI et helpdesk.

## I.B

### a) Intitulé de la ligne

#### 14 05 02 - Informatisation des accises (EMCS)

### b) Données chiffrées à la date du 05/08/2009

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	670 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	670 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	670 000
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>2 000 000</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>2 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	298,51%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 05/08/2009	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

En 2009, à la suite de la décision prise par l'autorité budgétaire de réduire fortement, de 3,3 millions d'EUR, les crédits de paiement pour la ligne budgétaire en question, la Commission ne dispose pas de crédits de paiement suffisants pour couvrir les engagements signés avant le 31 décembre 2008. À ce titre, la Commission ne serait pas en mesure de remplir les obligations légales découlant des contrats déjà signés.

Les principaux contrats nécessitant des crédits de paiement en 2009 sont des contrats signés dans le cadre des projets suivants:

1. Spécification, développement, maintenance et soutien en faveur de systèmes télématiques de contrôle des mouvements des produits soumis à accises au sein de la Communauté européenne conformément au régime de suspension de droit d'accises (EMCS-DEV).
2. Gestion des services informatiques (ITSM) pour les systèmes informatiques.

## I.C

### a) Intitulé de la ligne

#### 14 05 03 - Fiscalis 2013

### b) Données chiffrées à la date du 05/08/2009

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	11 400 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	11 400 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	8 494 321
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>2 905 679</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>5 905 679</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>3 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	26,32%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 05/08/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

Le nouveau programme Fiscalis 2013 a démarré en 2008. Dans le cadre de ce nouveau programme, l'exécution des principaux contrats et les livraisons sont comparativement plus rapides que dans le programme antérieur Fiscalis 2007:

- À l'instar de ce qui s'est passé en 2008, une exécution intégrale est escomptée pour la fin de 2009.
- En 2008, les contrats ont été signés plus tôt et pour une période plus courte que prévu initialement, ce qui permet également d'anticiper les besoins en paiements.
- En raison de la crise financière, la Commission a fourni un effort supplémentaire pour réduire la période d'acceptation des principaux éléments livrables et les délais de paiement au strict minimum, ce qui devrait contribuer à la relance économique grâce à la mise à disposition des ressources financières dès que possible.
- Au vu des nouveaux développements, la Commission estime la pénurie de crédits de paiement à 3 millions d'EUR au total. Les crédits serviront principalement pour les contrats suivants:
- Gestion des services informatiques (ITSM) pour les systèmes informatiques;



- Description, développement et maintenance des services informatiques transeuropéens dans le domaine de la fiscalité et des accises (FITS-DEV) et assistance connexe;
- Services de réseau étendu pour le CCN/CSI (réseau commun des communications/interface commune des systèmes);
- Développement, soutien, fonctionnement, maintenance et gestion de l'infrastructure CCN/CSI et helpdesk.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

**01 04 04 – Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité – Programme «Innovation et esprit d'entreprise»**

### b) Données chiffrées à la date du 06/08/2009

	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	133 217 500
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	3 197 220
2. Virements	-483
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	136 414 237
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	52 020 435
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>84 393 802</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>70 393 802</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>14 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	10,51%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	56 945
2. Crédits disponibles à la date du 06/08/2009	47 508
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	16,57%

### d) Justification détaillée du prélèvement

Dans l'état actuel de l'exécution, il est prévisible que tous les crédits de paiement disponibles sur la ligne 01 04 04 du PIC en 2009 ne seront pas tous utilisés cette année.

Les crédits de paiement du budget final de 2009 s'élèvent à 133 217 500 EUR. Ce montant correspond à la somme des crédits de paiement initialement prévus par la Commission dans l'avant-projet de budget 2009 et des crédits supplémentaires, de 3 217 500 EUR, décidés par l'autorité budgétaire en décembre 2008.

Les crédits de paiement sont versés sur deux comptes fiduciaires distincts, gérés au nom de la Commission par le Fonds européen d'investissement (FEI). Ces comptes couvrent deux instruments financiers: les garanties et le capital-risque. Les paiements effectués par le FEI, pour le compte de la Commission, afin d'honorer les obligations ont lieu par décaissements de ces comptes. Ces décaissements sont effectués en faveur d'intermédiaires financiers et sont fonction des conditions du marché et des possibilités d'investissements.

Compte tenu de ce qui précède, les services de la Commission restent en contact avec le FEI tout au long de l'année, pour adapter les besoins eu égard aux décaissements effectifs à opérer.

Sur la base des informations reçues du FEI concernant 2009, la Commission a réduit les prévisions initiales pour les crédits de paiement à 101 980 000 EUR, comme il a déjà été indiqué dans la note d'information du printemps dernier.

La réduction des crédits de paiement initiaux est liée au ralentissement des décaissements en faveur de fonds de capital-risque en raison de l'évolution des conditions du marché et aux décaissements de garanties plus faibles que prévu en ce qui concerne les prêts non remboursés.

Par conséquent, il est recommandé de virer un montant de 14 000 000 EUR vers un autre titre de budget nécessitant d'urgence des crédits.